

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE LEUDELANGE

Séance publique du Conseil communal : **24.10.2024**
Date de la convocation des conseillers : 17.10.2024
Date de l'affichage public : 17.10.2024

Présences : Monsieur Lou LINSTER, bourgmestre, Madame Vanessa BALDASSARRI ép. DEMOLING, échevine, Monsieur Marcel JAKOBS, Monsieur Patrick CALMUS, Madame Nathalie ENTRINGER, Madame Sandrine POMPIDOU, Madame Denise COPETTE ép. CONRARDY, conseillers (m/f/x) (7)
Représenté(e) par procuration : personne (0)
Absence(s) excusé(es) : Monsieur Jean-Pierre ROEMEN, échevin, Docteur Philippe WILMES, conseiller (2)

Point de l'ordre du jour :

09

Objet :

Nouvelle fixation de la Taxe nuit blanche

LE CONSEIL COMMUNAL,

Revu la délibération du Conseil communal du 6 décembre 2007 portant fixation des taxes communales à l'occasion de l'organisation de manifestations publiques.

Ouï les explications de Monsieur le bourgmestre au sujet de la nécessité d'adapter les taxes à payer à l'occasion de manifestations publiques.

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins.

Vu la loi modifiée du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets.

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Après délibération en Conseil conformément à la loi ;

décide à l'unanimité des voix

de fixer les taxes à payer à l'occasion de l'organisation de manifestations publiques comme suit :

1	Taxe pour nuit blanche	60,00 Euros
2	Emplacement à la kermesse locale / cirque, clowns, spectacle, etc.	abolition
3	Taxe d'amusement	abolition par délibération distincte

Les dispositions de la présente délibération annulent et remplacent toutes autres décisions et taxes communales en la matière fixées antérieurement.

En séance publique

Date qu'en tête

SUIVENT LES SIGNATURES DE LA MAJORITE
DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Pour expédition conforme,
Réf. : 25/0442/MT
Leudelange, le 29 avril 2025

Le secrétaire communal,
Marc THILL

Le bourgmestre,
Lou LINSTER

